



Déléguer la GeMAPI à l'EPAMA - EPTB Meuse

Aménagement d'un bassin versant



Photo Anne Cécile Monnier

Défense contre les inondations



Protection et restauration des
milieux aquatiques

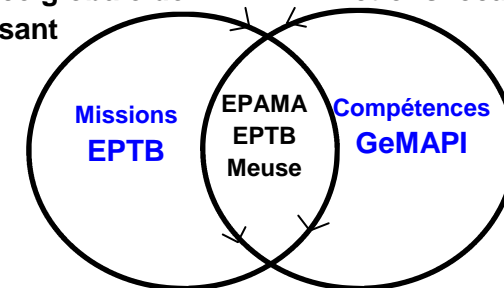


Entretien des cours d'eau



Photo Anne Cécile Monnier

Cohérence globale de
bassin versant





Faire face aux inondations

Les populations et les activités du bassin de la Meuse ont été gravement sinistrées par une succession d'inondations qui ont appelé une réaction forte et urgente.

Création de l'EPAMA

Dès 1996, il est apparu nécessaire de constituer un établissement public, sous la forme d'un syndicat mixte ouvert (regroupement de structures intercommunales) pour :

- Inscrire les actions de lutte contre les inondations dans les principes de solidarité territoriale
- Faciliter la gestion équilibrée et durable de la ressource en eau
- Favoriser la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité des écosystèmes aquatiques et des zones humides
- Assurer les relations nécessaires avec les pays voisins traversés par le fleuve

Les objectifs du syndicat

Partenaire des collectivités

Les EPCI qui le souhaitent peuvent désormais confier à l'EPAMA-EPTB Meuse, par délégation, tout ou partie de la compétence GeMAPI

Ingénierie et fonctionnement de l'EPAMA
mutualisés entre tous les adhérents

Investissement
Chaque EPCI décide et finance ses projets

La nouvelle compétence confiée aux Intercommunalités

GeMAPI

Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations

La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 prévoit le transfert de cette compétence, à partir du 1^{er} janvier 2018, aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre (EPCI).

Cette compétence concerne :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- La défense contre les inondations et contre la mer
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines
- L'entretien des cours d'eau



Photo ONEMA

Adhérer à l'EPAMA-EPTB Meuse c'est ...

La possibilité de déléguer vos projets GeMAPI et de bénéficier de :

- Un pôle ressource ingénierie : appui, conseil et accompagnement technique sur vos projets inondations, rivières, milieux aquatiques, zones humides...
- Une connaissance du bassin versant de la Meuse notamment : modélisation hydraulique, connaissance du risque, zones humides...
- Un soutien dans la prévention des inondations : appui à la gestion de crise, à la mémoire des crues, animation de la démarche de réduction de la vulnérabilité et toute action de conscience du risque
- La participation, le montage et le pilotage de projets internationaux, européens et transfrontaliers, dans une démarche d'animation du bassin versant français et international de la Meuse
- Une animation du réseau des techniciens de rivière
- Une animation et un portage de la Stratégie Locale de Gestion du Risque Inondation (SLGRI), du Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (PAPI) ainsi que du Plan Stratégique Meuse
- Une proposition d'études et de travaux d'aménagement cohérents à l'échelle du bassin ou de sous bassins
- Une contribution à la protection et à la valorisation du patrimoine culturel et environnemental du bassin versant

L'EPAMA-EPTB Meuse c'est aussi ...

Une équipe

Composée de :
7 chargés de mission,
3 administratifs
et 1 Directeur

Des partenaires techniques et financiers

